



Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive

www.chasse-grives.fr

Communiqué

L'ANDCTG a été très surprise d'apprendre par un communiqué de l'Association Française des Parcs Zoologiques que "**Les zoos français condamnent la chasse à la glu**" et de la voir prendre fait et cause pour la LPO dans le cadre du recours qu'elle a intenté contre le mode de capture des appelants pour la chasse des grives dans le Sud-est.

Dans l'argumentaire de la LPO, repris point par point (sans connaître ce mode de capture) il est fait, entre autres, référence à un jugement de la Cour de Justice Européenne contre l'Espagne pour un mode de chasse à la glu différent de celui du Sud-est, aussi bien dans ses modalités que dans sa finalité.

En effet, en Espagne, le but est la mise à mort des oiseaux capturés, alors que les chasseurs du Sud-est capturent des oiseaux destinés à servir d'appelants, donc à rester bien vivants, ce qui exige, bien entendu d'éviter tout mauvais traitement aux oiseaux capturés.

De plus, les prises, limitées par des quotas très faibles, se font à des fins personnelles et la commercialisation des animaux capturés est interdite, empêchant ainsi l'utilisation de la nature à des fins commerciales.

La réglementation exige entre autres la présence du chasseur tout au long des opérations, ainsi que le nettoyage et la libération immédiate des animaux capturés, grives ou autres espèces.

Le communiqué reprend également la "célèbre" photo de la fauvette complètement engluée ... à CHYPRE !!!, qui ne représente en rien le mode de capture dans le Sud-est, mais l'argumentaire de la LPO n'en est pas à ce "coup bas" près.

Enfin, les zoos de France devraient tout de même de prendre garde à ce que ses alliés d'aujourd'hui ne se retournent demain contre eux, notamment au sujet de la fauconnerie qu'ils ont maintes fois dénoncée et qui sera certainement un jour leur nouvelle cible.